

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 42

Séance du 5 mars 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 30

Tous les délégués

sauf

M. RUSTENHOLZ (excusé) qui était représenté par M. LIEHN.

MM. ATZENHOFFER, OESTERLE, GOETZ, LOBSTEIN, WINLING, GROSS,

ZINCK, BUCHERT, WEISS A., Mme JUILLARD -excusés-

MM. BAUMANN, MEYER Ch.

DEL. N° 32/2001

OBJET : ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR NUMERIQUE

Le Président informe le Conseil que l'acquisition d'un photocopieur numérique permettant les fonctions photocopies, imprimante, télécopieur, avait été programmée en 2000, mais non réalisée. Cet outil est aujourd'hui indispensable pour assurer un traitement efficace des diverses tâches traitées au siège.

Selon les performances et les options, le coût d'un tel photocopieur se situe entre 50 000 F et 70 000 F H. T.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un marché négocié pour l'acquisition d'un photocopieur numérique ;***
- autorise le Président à conclure le marché négocié et tous documents se rapportant à cette décision.***

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 06 mars 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL